

**Comité du Bassin d'Emploi
du Sud Luberon
180 rue Philippe de Girard
84120 PERTUIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2016**

COMITE DU BASSIN D'EMPLOI DU SUD LUBERON
Association C.B.E.
180 rue Philippe de Girard
84120 PERTUIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 Décembre 2016**, sur :

- le contrôle des comptes annuels de **l'Association C.B.E. Comité du Bassin d'Emploi du Sud Luberon**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

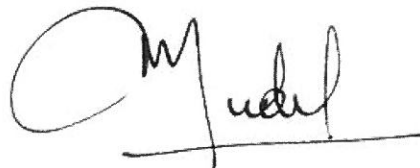
III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité, et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

A Marseille, le 13 mars 2017

SARL AUDIT FINANCE CLERE ET ASSOCIES
Michel TUDEL
Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Tudel', with a horizontal line underneath.



N°10956*16

①

BILAN SIMPLIFIÉ

D.G.I. 2033-A

Formulaire obligatoire (article
53A du Code général des

2016

Désignation de l'entreprise : Comité de Bassin d'Emploi du Sud-Luberon	Néant : <input type="checkbox"/>
Adresse de l'entreprise :	
Numéro SIRET* : 32 667 680 600 069	Code APE : 913E
Durée de l'exercice en nombre de mois* : 12	Durée de l'exercice précédent* : 12

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Exercice N, clos le : 31/12/2016 Net 3		Exercice N-1 clos le : 31/12/2015 Net 4	
ACTIF									
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fond commercial*	010		012				
		Autres	014	4 946	016	4 946		1 703	
	Immobilisations corporelles*		028	23 083	030	12 677	10 406	15 494	
	Immobilisations financières* (1)		040	2 013	042		2 013	2 013	
	TOTAL I (5)		044	30 042	048	17 623	12 419	19 210	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052				
	Marchandises*		060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	102 766	070		102 766	57 480	
		Autres* (3)	072	17 564	074		17 564		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	54 621	086		55 261	132 569	
	Charges constatées d'avance*		092		094				
TOTAL II		096	174 951	098		175 591	190 049		
TOTAL (I + II)		110	204 993	112	17 623	188 010	209 259		
PASSIF						Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120				
	Écarts de réévaluation				124				
	Réserve projet associatif				126	110 268	105 999		
	Réserves réglementées*				130				
	Subvention d'investissement	2 290,58 amortissement 794,4		131		702	1 496		
	Report à nouveau				134				
	Résultat de l'exercice				136	668	4 269		
	Provisions réglementées				140				
	TOTAL I				142	111 638	111 764		
Provisions pour risques et charges				TOTAL II					
Emprunts et dettes assimilées				156	7 618	12 565			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	24 780	43 560			
Fournisseurs et comptes rattachés*				166	22 402	12 624			
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N*)			169		9 844	28 746			
Produits constatés d'avance				174	11 728				
TOTAL III				176	76 372	97 495			
TOTAL (I + II + III)				180	188 010	209 259			
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

Formulaire obligatoire (modèle 202 septes)
A-tir du code général des impôts

Désignation de l'entreprise Comité de Bassin d'Emploi Sud-Luberon

Néant :

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N, clos le : 31/12/2016 1		Exercice N-1 clos le : 31/12/2015 2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210			
	Production vendue	{ biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
				217	218	303 095	274 570
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée*			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226	24 850	29 483	
	Autres produits			230	25 384	26 669	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	353 329	330 722		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises)*			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	150 996	119 077	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle* 243)		244	801	721	
	Rémunération du personnel*			250	153 890	154 398	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	42 273	40 875	
	Dotations aux amortissements*			254	6 791	6 504	
	Dotations aux provisions			256		3 576	
	Autres charges externes* :	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259)		262			
Total des charges d'exploitation (II)			264	354 751	325 151		
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	-1 422	5 571		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	396	169	
	Produits exceptionnels		(IV)	290	4 823	18 541	
	Charges financières		(V)	294	216	147	
	Charges exceptionnelles		(VI)	300	2 913	10 860	
	Intéressement des salariés		(VII)	306		9 006	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	668	4 269		
B - RÉSULTAT FISCAL			312		314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* cf nouveautés page 7 de la notice 2033.not)		324				
Déductions	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		248			
	Entreprise nouvelles (44, series)	986	Zone franche urbaine (44, ecies)	987	Zone franche Corse (44, decies)	988	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, series A)	989	Pôle de compétitivité (44, undecies)	990	
Divers*, dont investissements outre-mer		344		créance due du report en arrière du déficit*	346	350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)		356				
	Déficits antérieurs reportables :			dont imputés sur le résultat :	360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	372		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :	380	n° du centre de gestion agréé :	
Montant de la T.V.A. collectée		374		Effectif moyen	376	4	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378		Montant des prélèvements personnels de marchandises*	399		

Règles & Méthodes Comptables

Période du 01/01/16 au 31/12/16

COMITE DE BASSIN D'EMPLOI DU SUD LUBERON

Edition du 09/02/2017

Préambule

L'exercice clôturé au 31 12 2016 a une durée de 12 mois.

Cet exercice présente un montant total du bilan de 188 010 €

Et dégage un résultat de 668 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06 02 2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles et Méthodes Comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ainsi qu'au règlement 99-03 du CRC relatif au PCG.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie économique.

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks

Non Applicable.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits significatifs de l'exercice

NEANT



IMMOBILISATIONS-AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin de l'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 946			4 946
Terrains	0			0
Constructions	0			0
Installations Techniques	7 960			7 960
Installations, agencements.	15 123			15 123
Matériel de transport	0			0
Autres immobilisations corporelles	0			0
Immobilisations financières	2 013			2 013
Total général	30 042	0	0	30 042

AMORTISSEMENTS

Fonds commercial	0			0
Autres immobilisations incorporelles	3 244	1 702		4 946
Terrains	0			0
Constructions	0			0
Installations Techniques	2 823	2 525		5 348
Installations, agencements.	4 765	2 563		7 328
Matériel de transport				0
Autres immobilisations corporelles				0
Immobilisations financières				0
Total général	10 833	6 790	0	17 623

RELEVÉ DES PROVISIONS

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin de l'exercice
-----------	------------------------------	----------------------------	-------------------------	---------------------------------

Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Prov.dépréciation immobilisations				
Prov.dépréciation stocks et en cours				
Prov.dépréciation clients	3 576		3 576	0
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	3 576	0	3 576	0

TOTAL GÉNÉRAL	3 576	0	3 576	0
----------------------	--------------	----------	--------------	----------

ÉTAT DES ÉCHÉANCES ET DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
De l'actif immobilisé:			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 013		2 013
Total actif immobilisé	2 013	0	2 013
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	120 190	120 190	
Personnel et cptes rattachés			
URSSAF et autres organismes			
État: divers			
Débiteurs divers			
total actif circulant	120 190	120 190	0
Charges constatées d'avance			
Total général	122 203	120 190	2 013

ÉTAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS d'1 AN et 5 AU PLUS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts Ets Crédit à 1 an à l'origine	12 565	5 052	2 566	
Emprunts Ets Crédit à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	22 402	22 402		
Personnel et comptes rattachés	89	89		
URSSAF et autres organismes sociaux	9 756	9 756		
total dettes	44 811	37 298	2 566	0
Produits constatés d'avance	11 728	11 728		
Total général	56 539	49 026	2 566	0

Comité de Bassin d'Emploi Sud LUBERON
SIRET: 326 676 806 00069

Période: 01/01/2016 31/12/2016

CHARGES À PAYER

Montat des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan:	Montant
--	---------

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Disponibilités, charges à payer

Autres dettes

4756

TOTAL

4756

Comité de Bassin d'Emploi Sud LUBERON
SIRET: 326 676 806 00069

Période: 01/01/2016 31/12/2016

PRODUITS À RECEVOIR

Montat des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan:	Montant
--	---------

Créances clients et comptes rattachés

17 564

Personnel

Organismes sociaux

Divers produits à recevoir

Autres créances

Disponibilités

TOTAL

17 564

Comité de Bassin d'Emploi Sud LUBERON
SIRET: 326 676 806 00069

Période:

01/01/2016

31/12/2016

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

RUBRIQUES	CHARGES	PRODUITS
-----------	---------	----------

Charges ou produits d'exploitation		11 728
charges ou produits financiers		
charges ou produits exceptionnels		

TOTAL

0	11 728
---	--------

Comité de Bassin d'Emploi Sud LUBERON
SIRET: 326 676 806 00069

période 01/01/2016 31/12/2016

Charges à répartir

RUBRIQUES	MONTANT	TAUX Amortissement
-----------	---------	-----------------------

Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler sur plusieurs exercices		

TOTAL

**Comité du Bassin d'Emploi
du Sud Luberon
180 rue Philippe de Girard
84120 PERTUIS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT
RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016**

COMITE DU BASSIN D'EMPLOI DU SUD LUBERON
Association C.B.E
180 Rue Philippe de Girard
84120 PERTUIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

***REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT
RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016***

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

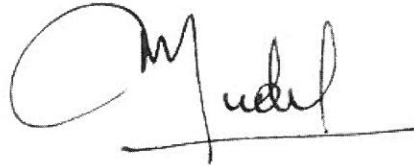
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Néant

A Marseille, le 13 mars 2017

SARL AUDIT FINANCE CLERE ET ASSOCIES
Michel TUDEL
Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Tudel', written over a horizontal line.